

QUALIFICATION & CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIFS

CETEP réalise les qualifications à réception (QI/QO) ou en contrôle périodique (QP) des équipements de protection collectifs.



- Poste de Sécurité Microbiologique.
- Hotte à Flux Laminaire.
- Sorbonne.
- Bras aspirant.
- Hotte chimique.
- Isolateur.

Tests réalisés (liste non exhaustive)

- Mesure des vitesses (frontales, de soufflage et d'extraction).
- Évaluation des veines de garde.
- Évaluation du confinement par gaz traceur.
- Mesure des taux de fuite et test d'étanchéité des équipements.
- Test d'étanchéité et d'intégrité des filtres.
- Mesure des vitesses d'air ambiant.
- Mesure des pressions différentielles relatives.
- Classification particulaire.
- Mesure de l'efficacité des filtres moléculaires.

Quand réaliser ces contrôles ?

- A réception de l'équipement.
- En suivi pour garantir la protection du personnel.
- Après intervention de maintenance.
- Après déménagement.
- En cas de doute sur le confinement.

www.cetep.fr